
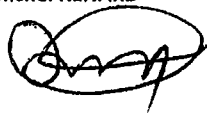


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire,

KRUSZYNSKI

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2024

<p>Date de convocation : 11.09.2024</p> <p>Date de publication : 14.09.2024</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre ; le vingt septembre, Les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de séance sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>
<p>Effectif du Conseil Municipal : 27</p> <p>Quorum : 14</p> <p>Présents : 16 Absents excusés : 09 Ont donné pouvoir : 08 Absents : 02</p> <p>Ont pris part au vote : 16 Exprimés : 24 Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Secrétaire de séance : Michel RENARD</p> 	<p>PRÉSENTS M. Raphaël KRUSZYNSKI ; M. Jean-Luc FRERE ; Mme Eveline LEGRAND ; M. Michel RENARD ; Mme Catherine ROLY ; Mme Christine PLUMECOCQ ; M. Benjamin LECLERCQ ; Mme Joëlle LEGRAND ; M. Jean-Claude LIETARD ; M. Jean-Luc BULENS ; Mme Sylviane DEBOSZ ; M. Daniel HERLAUD ; Mme Corinne WISNIEWSKI ; Mme Monique PASSET ; Mme Corinne RIBEAUCOUP ; Mme Virginie BERNUS.</p> <p>ABSENTS EXCUSÉS M. Patrick LATOUCHE ; Mme Annie NOTELET ; Mme Patricia DURIEUX ; M. Didier MARMIGNON ; Mme Nathalie DELHAYE ; M. Romuald CHANTREL ; M. Cédric LATOUCHE ; Mme Sandrine PONCHANT ; Mme Tiffanie SURIA.</p> <p>ONT DONNÉ POUVOIR : M. Patrick LATOUCHE donne pouvoir à M. Raphaël KRUSZYNSKI ; Mme Annie NOTELET donne pouvoir à Mme Monique PASSET ; Mme Patricia DURIEUX donne pouvoir à M. Michel RENARD ; M. Didier MARMIGNON donne pouvoir à M. Jean-Luc FRERE ; Mme Sandrine PONCHANT donne pouvoir à Mr Daniel HERLAUD ; Mme Nathalie DELHAYE donne pouvoir à Mme Joëlle LEGRAND ; M. Romuald CHANTREL donne pouvoir à M. Benjamin LECLERCQ, Mme Tiffanie SURIA donne pouvoir à Mme Christine PLUMECOCQ.</p> <p>ABSENTS : M. Benamar TOUATI, Mme Aline LANGA.</p>

DELIBERATION N° 82

OBJET : : Association Football Club Escoutpont (AFCE) et Association Saint Amand Football Club – Annulation de la délibération N° 82 en date du 28 Novembre 2020

Monsieur Michel RENARD rappelle à l'Assemblée que l'Association Football Club Escoutpont (AFCE) avait signé le 14 Septembre 2020, avec le Saint Amand Football Club (SAFC) une convention de partenariat LABEL « DRAGON D'OR ».

Cette convention de partenariat permettait à l'AFCE de poursuivre son développement sur le plan sportif, administratif et financier.

Dans le cadre de ce partenariat et des échanges prévus entre l'AFC ESCAUTPONT et le SAINT-AMAND Football Club, il était convenu de la présence de leur équipe Seniors Féminines, les vendredis de 19h30 à 21h sur le terrain synthétique du Stade de Football Municipal Léo Lagrange.

Envoyé en préfecture le 25/09/2024

Reçu en préfecture le 25/09/2024

Publié le

ID : 059-215902073-20240925-82_2024-DE

SLO

A cet effet, par délibération N° 82 en date du 28 Novembre 2020, le Conseil Municipal avait décidé de mettre en place une convention tripartite (Commune d'ESCAUTPONT - Association Football Club ESCAUTPONT (AFCE) et Association SAINT-AMAND Football Club (SAFC)) de mise à disposition des équipements sportifs.

Cependant, il s'est avéré que l'Association SAINT-AMAND Football Club ne respectait pas les clauses de la convention précitée.

Subséquentement, il convient d'annuler la délibération N° 82 en date du 28 Novembre 2020.

Il est proposé à l'Assemblée délibérante :

- **D'AUTORISER** à compter de ce Conseil Municipal, le retrait de la délibération N° 82 en date du 28 Novembre 2020 et de mettre fin à la convention précitée.

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité

Pour : 24 voix - Contre : 0 - Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

